

COMMUNE DE SAINT-LAURENT DU MARONI – GUYANE (973)

Projet de Parc de loisirs « Mawina Park »

Parcelle AI 1949 – Route de Saint-Maurice – Saint-Laurent du Maroni 97320



1200 Route de Montjoly
97354 REMIRE-MONTJOLY

06 94 25 18 12

jean-marie.omnes@hydeo973.com

À l'attention de :

Magali PORTAL

Chargée de mission évaluation
environnementale

Unité Autorité environnementale –
DATTE/STECT/UAE

DGTM Guyane – CS 57008 – 97307

Cayenne Cedex

marie-laure.victoria@guyane.gouv.fr

RÉPONSE À LA DEMANDE DE COMPLÉMENTS

dans le cadre de la demande d'examen au cas par cas

Date	Indice	Rédacteur	Objet
Août 2026	A	N. LOUIS- ALEXANDRE	Réponse demande AE du 27/08/2026

Objet :

Réponse aux demandes de compléments formulées par l'Autorité
environnementale par courrier du 27 août 2026 (réf. DATTE/STECT/UAE/2026
–), dans le cadre de la demande d'examen au cas par cas pour le projet de
Parc de loisirs « Mawina Park », parcelle AI 1949, Saint-Laurent du Maroni.

La présente note apporte des réponses point par point aux 3 demandes
formulées dans ce courrier, dans l'ordre de leur énoncé.

SOMMAIRE

1 Point n°1 : Préciser les emprises au sol des bâtiments, des plateformes et la surface totale imperméabilisée	2
2 Point n°2 : Préciser la longueur et le type des voiries créées	3
3 Point n°3 : Précisions sur l'aménagement d'espaces verts et la plantation d'arbres	3

1 Point n°1 : Préciser les emprises au sol des bâtiments, des plateformes de jeux et manèges et la surface totale imperméabilisée

Point n°1 Demande AE

Je vous saurai gré de bien vouloir préciser :

- l'emprise au sol de chaque bâtiment, la surface prévue pour les plateformes accueillant les différentes installations de jeux et manèges, ainsi que la surface totale imperméabilisée ;

Le tableau ci-dessous présente les emprises au sol des différents bâtiments, des plateformes des jeux et manèges prévus dans le cadre du projet MAWINA PARK, ainsi que la surface totale imperméabilisée du projet :

Nature des surfaces	Surfaces
Emprise au sol des bâtiments	
Restaurant	162,83 m ²
Sanitaires ouest	55,5 m ²
Sanitaires sud	27,21 m ²
Boutique	84,58 m ²
Bâtiment d'accueil	23,28 m ²
Sanitaires nord	26,26 m ²
Salle de jeux indoor	595 m ²
Emprise au sol de jeux et manèges	
Bassin (à vocation ludique)	499,22 m ²
Kart électrique	703,75 m ²
Karting	836,68 m ²
Auto scooter	351,35 m ²
Family coster	170 m ²
Plateforme perméable en GNT accueillant plusieurs installations de jeux qui représentent une emprise cumulée de 530,49 m ²	1 698,38 m ²
Surface imperméabilisée	
Surface totale imperméabilisée du projet	5 735,28 m ²

Tableau 1: Surface des bâtiments et plateformes de jeux et manèges et surface imperméabilisée

Ainsi, l'emprise au sol totale des bâtiments prévus dans le cadre du projet est de 974,66 m². Les différentes installations de jeux et manèges représentent quant à elles une emprise cumulée de 3 091,49 m², comprenant notamment le bassin à vocation ludique, les installations de kart et karting, l'auto-scooter, le Family Coaster ainsi que les différents jeux implantés sur la plateforme en GNT.

La surface totale imperméabilisée du projet est évaluée à 5 735,28 m².

2 Point n°2 : Préciser la longueur et le type des voiries créées

Point n°2 Demande AE

Je vous saurai gré de bien vouloir préciser :

- La longueur de voiries créées et le type de voirie (cheminement piéton ou voie pour véhicules motorisés)

Le projet MAWINA PARK prévoit la création de cheminements piétons et de voies destinées à la circulation des véhicules motorisés. Le linéaire et la nature des revêtements prévus pour chaque type de voirie sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Type de voirie	Matériaux	Longueur
Cheminement piéton	Gravillon stabilisé	193,92 ml
Voie pour véhicules motorisés	BBSG 0/10 + Grave Bitume GB2	41,67 ml
Voie pour véhicules motorisés	Béton bitumineux BBSG 0/10	218,07 ml

Tableau 2: Caractéristiques et linéaires des voiries créées dans le cadre du projet «Mawina Park»

3 Point n°3 : Précisions sur l'aménagement d'espaces verts et la plantation d'arbres

Point n°3 Demande AE

Je vous saurai gré de bien vouloir préciser :

- Si le projet prévoit la plantation d'arbres d'ombrages et/ou l'aménagement d'espaces verts végétalisés, et leurs surfaces le cas échéant.

Le projet MAWINA PARK prévoit l'aménagement d'espaces verts végétalisés sur une surface totale de 4 429,61 m². Ces espaces seront principalement constitués de surfaces engazonnées et paysagées. Les espaces libres hors aires de jeux seront engazonnés et des cheminements arborés seront aménagés au sein du site. Le projet comprend également la plantation d'arbres au niveau des aires de stationnement à raison d'un arbre pour quatre places de stationnement.

Le terrain étant actuellement dépourvu d'arbres de haute tige, l'ensemble des arbres prévus dans le cadre du projet correspondra à de nouvelles plantations.

Fait à Rémire-Montjoly, le 1er septembre 2026

Pour HYDEO INGENIERIE

Jean-Marie OMNES – Directeur de Projet

HYDEO INGENIERIE
1200 route de Montjoly
97354 RÉMIRE-MONTJOLY
Tél: 06 94 25 18 12
SIRET: 934 396 235 00012